

RCS : MONTPELLIER

Code greffe : 3405

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2004 B 00994

Numéro SIREN : 453 653 677

Nom ou dénomination : SARL A.V.O.

Ce dépôt a été enregistré le 12/07/2019 sous le numéro de dépôt 11802

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE MONTPELLIER
C.J.M. 9 RUE DE TARRAGONE
34070 MONTPELLIER
www.infogreffe.fr

RECEPISSE DE DEPOT

AXIOME MONTPELLIER EXPERTISE
COMPTABLE

LE TRIADE BAT 3 CS 79016
215 RUE SAMUEL MORSE
34965 MONTPELLIER CEDEX 2

V/REF :
N/REF : 2004 B 994 / 2019-B-11802

Le greffier du tribunal de commerce de Montpellier certifie qu'il a reçu le 12/07/2019,
les documents comptables prévus aux articles L 232-21 et suivants du code de commerce, de l'exercice clos le
30/06/2018.

Rapport de gestion

Procès-verbal d'assemblée en date du 23/05/2019

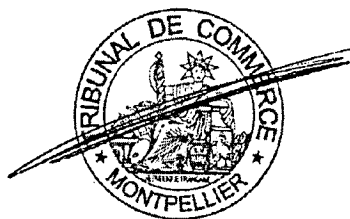
Concernant la société

SARL A.V.O.
Société à responsabilité limitée
6 ET 7 quai Paul Cunq
34250 Palavas-les-Flots

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2019-B-11802 le 12/07/2019

R.C.S. MONTPELLIER 453 653 677 (2004 B 994)

Fait à MONTPELLIER le 12/07/2019,
LE GREFFIER



SARL A.V.O.
Société à Responsabilité Limitée
au capital de 8.000 Euros
Siège social :
6 et 7 Quai Paul Cunq
34250 PALAVAS LES FLOTS
R.C.S. MONTPELLIER : 453 653 677

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 23 Mai 2019
--

L'an deux mille dix neuf,
Le 23 Mai,
A 19 heures,

Les associés de la société SARL A.V.O., société à responsabilité limitée au capital de 8.000€, divisé en 800 parts de 10 € chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sur convocation de la gérance.

Sont présents :

Monsieur Abdelkader BELHADIA,	320 Parts
Madame Viviane BELHADIA,	320 Parts
Monsieur Olivier BEHADIA,	160 Parts

TOTAL	800 Parts
--------------	------------------

Tous les associés étant présents, l'Assemblée générale peut valablement délibérer et, en conséquence, est déclarée régulièrement constituée.

Monsieur Abdelkader BELHADIA préside la réunion en sa qualité de gérant.

Le Président rappelle que, conformément à l'article 9 des statuts sociaux, en cas de démembrement de la propriété, le droit de vote appartient exclusivement à l'usufruitier, tant pour les décisions collectives ordinaires que pour les décisions collectives extraordinaires.

Le Président rappelle également que les associés sont réunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion établi par la gérance
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 Juin 2018 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de Commerce, et décision à cet égard,

SARL A.V.O.
Société à Responsabilité Limitée
au capital de 8.000 Euros
Siège social :
6 et 7 Quai Paul Cunaq
34250 PALAVAS LES FLOTS
R.C.S. MONTPELLIER : 453 653 677

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 30/06/2018

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts de notre société, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 30 Juin 2018 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Les convocations prescrites vous ont été régulièrement adressées ainsi que tous les documents et pièces prévus par les dispositions légales ou statutaires et ont, en outre, été tenus à votre disposition au siège social dans les délais impartis.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement de ces documents sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles adoptées pour les exercices précédents.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

➤ **Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice.**

Durant l'exercice clos le 30 juin 2018, l'activité de la Société a été la suivante :
Notre activité a consisté, tout comme les exercices précédents, en l'exploitation d'un bar restaurant et la mise en location gérance du fonds.
Notre chiffre d'affaires, pour cet exercice, s'est élevé à 168.000 € comme pour l'exercice précédent.

➤ **Evolution prévisible et perspective d'avenir.**

Les objectifs pour l'exercice ouvert le 1^{er} juillet 2018 sont les suivants :
Nous sommes confiants en l'avenir, l'exploitation du fonds se poursuit notre chiffre d'affaire est donc stable.

➤ **Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice.**

Depuis le 30 juin 2018 date de clôture de l'exercice, aucun événement important n'est à signaler.

Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 30/06/2018 (12 mois)		Exercice précédent 30/06/2017 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
Actif immobilisé					
Frais d'établissement	36 263	36 263			
Recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires					
Fonds commercial	455 000		455 000	455 000	
Autres immobilisations incorporelles					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions	63 310	63 310			
Installations techniques, matériel et outillage industriels	61 321	61 308	13	300	- 287
Autres immobilisations corporelles	128 061	106 766	21 295	32 699	- 11 404
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés	267		267	267	
Prêts					
Autres immobilisations financières	4 383		4 383	4 383	
TOTAL (I)	748 606	267 646	480 960	492 650	- 11 690
Actif circulant					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Clients et comptes rattachés	60 800		60 800	128 760	- 67 960
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs	452		452	328	124
. Personnel					
. Organismes sociaux					
. Etat, impôts sur les bénéfices					
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	2 437		2 437	254	2 183
. Autres	2 000		2 000		2 000
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités	11 923		11 923	29 528	- 17 605
Instruments de trésorerie					
Charges constatées d'avance	587		587		587
TOTAL (II)	78 199		78 199	158 870	- 80 671
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecarts de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF (0 à V)	826 805	267 646	559 159	651 520	- 92 361

Bilan certifié conforme.

- Ratification des comptes courants des associés,
- Questions diverses.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- les lettres de convocation,
- la feuille de présence,
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 30 juin 2018,
- le rapport de gestion établi par la gérance,
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de Commerce,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Elle précise que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce, établis par la gérance.

Enfin, elle déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 30 juin 2018, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à Monsieur Abdelkader BELHADIA.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

La collectivité des associés approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice de la façon suivante :

Bénéfice de l'exercice	43.453 €
------------------------	----------

Attribué en totalité aux associés au prorata de leurs droits dans le capital soit :

- | | |
|---|--------------|
| • Au compte courant d'associé M.BELHADIA Abdelkader | 17.381 Euros |
| • Au compte courant d'associé Mme BELHADIA Viviane | 17.381 Euros |
| • Au compte courant d'associé M. BELHADIA Olivier | 8.691 Euros |

➤ **Activité en matière de recherche et développement.**

Compte tenu de l'objet social, aucune activité en matière de recherche et développement n'est à signaler.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Nous vous informons que notre société ne détient aucune participation dans le capital d'autres sociétés.

➤ **Prises de participations ou prises de contrôle**

Nous vous informons que notre société n'a pris aucune participation dans le capital d'une autre société au cours de l'exercice écoulé.

➤ **Régularisation de participations croisées.**

Aucune participation croisée n'a exigé de régularisation en application des articles L.233-19 du Code de Commerce.

EXAMEN DU BILAN

L'examen du bilan appelle les constatations suivantes :

➤ **A l'Actif**

L'actif immobilisé net s'élève à la somme globale de 748.606 € en fin d'exercice, contre 492.650 € au 30.06.2017.

L'actif circulant s'élève à la somme globale de 78.199 €, dont principalement 60.800 € de créances clients, 4.889 € d'autres créances, 11.923 € de disponibilités et 587 Euros de charges constatées d'avance.

➤ **Au Passif**

Les capitaux propres s'établissent à 52.253 € et se composent :

- du capital social pour un montant de	8.000 €
- de la réserve légale pour un montant de.....	800 €
- du résultat de l'exercice, un bénéfice de	43.453 €

Les dettes ressortent à la somme de 506.905 € et sont constituées en totalité de dettes à 1 an au plus.

RESULTATS - AFFECTATION

➤ Examen des comptes et résultats.

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles et méthodes d'établissement des comptes annuels sont identiques à celles retenues pour les exercices précédents.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2018, nos produits d'exploitations se sont élevés à 168.000 € comme pour l'exercice précédent.

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2018, nos charges d'exploitations se sont élevées à 126.224 €, contre 127.313 Euros pour l'exercice précédent et se composent de :

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 103.757 € contre 101.339 € pour l'exercice précédent.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 2.095 € contre 6.247 € pour l'exercice précédent.

Le montant des salaires et traitements s'élèvent à 9.096 € contre 597 € pour l'exercice précédent.

Le montant des dotations aux amortissements s'élève à 11.272 € contre 19.128 € pour l'exercice précédent.

Les autres charges s'élèvent à 5 €, contre 1 € pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 41.776 €, contre 40.688 € pour l'exercice précédent.

Le résultat financier s'élève à -304 €, contre 379 € pour l'exercice précédent.

Le résultat exceptionnel s'élève à 1.982 € contre 1.165 € pour l'exercice précédent.

En conséquence, et après déduction de toutes charges, impôts et amortissements, notre résultat net de l'exercice 2018 se solde par un bénéfice de 43.453 €, contre un bénéfice de 41.474 € sur l'exercice précédent.

➤ Proposition d'affectation du résultat.

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de La collectivité des associés approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice de la façon suivante :

Bénéfice de l'exercice

43.453 €

Bilan (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 30/06/2018 (12 mois)	Exercice précédent 30/06/2017 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé :)	8 000	8 000	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...			
Ecart de réévaluation			
Réserve légale	800	800	
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves			
Report à nouveau			
Résultat de l'exercice	43 453	41 474	1 979
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Résultat de l'exercice précédent à affecter			
TOTAL (I)	52 253	50 274	1 979
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts			
. Découverts, concours bancaires	71	70	1
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers	29 040	29 040	
. Associés	388 605	393 444	- 4 839
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 242	2 728	5 514
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel			
. Organismes sociaux	13 655	8 808	4 847
. Etat, impôts sur les bénéfices			
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	10 134	23 171	- 13 037
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	347	2 813	- 2 466
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	56 812	57 172	- 360
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance		84 000	- 84 000
TOTAL (IV)	506 905	601 246	- 94 341
Ecart de conversion passif(V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	559 159	651 520	- 92 361

Bilan certifié conforme

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des 3 derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de Commerce et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune desdites conventions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

La collectivité des associés entérine le solde des comptes courants des associés au 30.06.2018, qui s'élevaient respectivement à :

Monsieur Abdelkader BELHADIA,	155.503 Euros
Madame Viviane BELHADIA,	167.252 Euros
Madame Olivier BEHADIA,	65.850 Euros

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

La collectivité des associés confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt, et autres qu'il appartiendra.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 20 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés.

M. Abdelkader BELHADIA



Attribué en totalité aux associés au prorata de leurs droits dans le capital soit :

- | | |
|---|--------------|
| • Au compte courant d'associé M.BELHADIA Abdelkader | 17.381 Euros |
| • Au compte courant d'associé Mme BELHADIA Viviane | 17.381 Euros |
| • Au compte courant d'associé M. BELHADIA Olivier | 8.691 Euros |

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des 3 derniers exercices.

➤ **Dépenses non déductibles fiscalement.**

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de Commerce et statuant sur ce rapport, nous tenons à vous préciser qu'aucune convention n'y est mentionnée.

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE

Nous vous proposons de voter les résolutions habituellement présentées lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle.

Nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes précisions complémentaires ou explications que vous jugerez utiles.

Nous en avons terminé avec la lecture du rapport de gestion.

Nous vous invitons à voter le texte des résolutions que nous soumettons maintenant à votre approbation.

La gérance
M. Abdelkader BELHADIA



Compte de résultat

Présenté en Euros

Présenté en Euros						
	Exercice clos le 30/06/2018 (12 mois)		Exercice précédent 30/06/2017 (12 mois)		Variation sur 12 mois	%
	France	Exportations	Total	Total		
Ventes de marchandises						
Production vendue biens						
Production vendue services	168 000		168 000	168 000		0,00
Chiffres d'affaires Nets	168 000		168 000	168 000		0,00
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges						
Autres produits			0	1	- 1	-100
Total des produits d'exploitation (I)			168 000	168 001	- 1	0,00
Achats de marchandises (y compris droits de douane)						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approv.)						
Autres achats et charges externes			103 757	101 339	2 418	2,39
Impôts, taxes et versements assimilés			2 095	6 247	- 4 152	-66,46
Salaires et traitements			9 096	597	8 499	N/S
Charges sociales						
Dotations aux amortissements sur immobilisations			11 272	19 128	- 7 856	-41,07
Dotations aux provisions sur immobilisations						
Dotations aux provisions sur actif circulant						
Dotations aux provisions pour risques et charges						
Autres charges			5	1	4	400,00
Total des charges d'exploitation (II)			126 224	127 313	- 1 089	-0,86
RESULTAT EXPLOITATION (I-II)			41 776	40 688	1 088	2,67
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières et créances						
Autres intérêts et produits assimilés						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
Total des produits financiers (V)						
Dotations financières aux amortissements et provisions						
Intérêts et charges assimilées			304	379	- 75	-19,79
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement						
Total des charges financières (VI)			304	379	- 75	-19,79
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			-304	-379	75	19,79
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)			41 471	40 309	1 162	2,88

Bilan certifié conforme.

[Signature]

SARL A.V.O.
Société à Responsabilité Limitée
au capital de 8.000 Euros
Siège social :
6 et 7 Quai Paul Cunq
34250 PALAVAS LES FLOTS
R.C.S. MONTPELLIER : 453 653 677

RAPPORT SPECIAL DE LA GERANCE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 23 mai 2019

Exercice clos le 30 JUIN 2018

Mesdames, Messieurs,

En application de l'article L.223-19 du Code de Commerce, la gérance d'une société à responsabilité limitée doit présenter à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle un rapport sur les conventions intervenues directement ou par personnes interposées entre la société et l'un de ses gérants, l'un de ses associés ou d'autres sociétés dans lesquelles le gérant ou un associé exercerait une fonction d'administration ou de direction, ou dont il serait associé indéfiniment responsable.

A ce titre,

CONVENTION N°1	
Identité du contractant	EURL NEXXT
Associé concerné	Olivier BELHADIA
Type de la convention	Contrat de Location Gérance
Objet de la convention	Redevances 2018
Modalités financières	168.000 €

CONVENTION N°2	
Identité du contractant	SARL BELAGIO
Associé concerné	Olivier BELHADIA
Type de la convention	Location TEYRAN
Objet de la convention	Loyers 2018
Modalités financières	14.800 €

La Gérance

Abdelkader BELHADIA



Compte de résultat (suite)

Présenté en Euros

	Exercice clos le 30/06/2018 (12 mois)	Exercice précédent 30/06/2017 (12 mois)	Variation sur 12 mois	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	2 400	6 800	- 4 400	-64,71
Produits exceptionnels sur opérations en capital		1 800	- 1 800	-100
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (VII)	2 400	8 600	- 6 200	-72,09
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		650	- 650	-100
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	418	6 785	- 6 367	-93,84
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VIII)	418	7 435	- 7 017	-94,38
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	1 982	1 165	817	70,13
Participation des salariés (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des Produits (I+III+V+VII)	170 400	176 601	- 6 201	-3,51
Total des charges (II+IV+VI+VII+IX+X)	126 947	135 126	- 8 179	-6,05
RESULTAT NET	43 453	41 474	1 979	4,77
Dont Crédit-bail mobilier				
Dont Crédit-bail immobilier				

Bilan certifié conforme

J. Haer

Liasse fiscale

①

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A-SD 2018

Désignation de l'entreprise <u>A.V.O. SARL</u>					Néant ☐ *													
Adresse de l'entreprise <u>6 Quai Paul Cuneq 34250 PALAVAS-LES-FLOTS</u>																		
SIREN <table border="1"><tr><td>4</td><td>5</td><td>3</td><td>6</td><td>5</td><td>3</td><td>6</td><td>7</td><td>7</td></tr></table>										4	5	3	6	5	3	6	7	7
4	5	3	6	5	3	6	7	7										
Durée de l'exercice en nombre de mois * <u>12</u>					Durée de l'exercice précédent * <u>12</u>													
					Exercice N clos le <u>30/06/2018</u>													
ACTIF					Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3									
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	455 000	012		455 000											
		Autres *	014	36 263	016	36 263												
	Immobilisations corporelles *		028	252 692	030	231 383	21 309											
	Immobilisations financières * (1)		040	4 651	042		4 651											
	Total I (5)			044	748 606	048	267 646	480 960										
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052													
		Marchandises *	060		062													
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066													
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	60 800	070		60 800											
		Autres * (3)	072	4 889	074		4 889											
	Valeurs mobilières de placement		080		082													
	Disponibilités		084	11 923	086		11 923											
	Charges constatées d'avance *		092	587	094		587											
	Total II			096	78 199	098		78 199										
Total général (I+II)			110	826 805	112	267 646	559 159											
PASSIF							Exercice N 1	NET										
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *					120		8 000										
	Écarts de réévaluation					124												
	Réserve légale					126		800										
	Réserves réglementées *					130												
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)					131												
	Report à nouveau					134												
	Résultat de l'exercice					136		43 453										
	Provisions réglementées					140												
Total I					142		52 253											
Provisions pour risques et charges					Total II	154												
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées					156		29 111										
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					164												
	Fournisseurs et comptes rattachés *					166		8 242										
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)					169	388 605	469 553										
	Produits constatés d'avance					174												
Total III					176		506 905											
Total général (I + II + III)					180		559 159											
REVENUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195													
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182													
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184													

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Bilan certifié conforme

[Signature]

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts) Désignation de l'entreprise A.V.O. SARL

A – RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR 018 x Exercice N clos le 30/06/2018

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210		
	Production vendue	Biens	215		214		
		Services *	217		218	168 000	
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222			
	Production immobilisée *		224				
	Subventions d'exploitations reçues		226				
	Autres produits		230				
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	168 000	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)		234				
	Variation de stocks (marchandises) *		236				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)		238				
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *		240				
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)		242	103 757		
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	627		
	Rémunérations du personnel *		250	9 096			
	Charges sociales (cf. renvoi 380)		252				
	Dotations aux amortissements *		254	11 272			
	Dotations aux provisions		256				
	Autres charges	(dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)		259	5		
	Total des charges d'exploitation (II)				264	126 224	
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)						270	41 776
Produits financiers (III)		280		Charges financières (V)	294	304	
Produits exceptionnels (IV)					290	2 400	
Charges exceptionnelles (VI)		(dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D))		347	348	418	
Impôt sur les bénéfices * (VII)					306		
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)						310	43 453
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	43 453	314	
Régime d'imposition	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *		316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles		318				
	Provisions non déductibles *		322				
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033-NOT-SD)		324				
	Divers *, dont intérêts excédentaires des OPCVM *	247		248	330		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249	251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998				
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999				
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		997				
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU-TE (44. octies et octies A)	987		342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexies A)	989			
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindécies)	138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art. 44. undécies)	990			
	ZFA (44. quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344		350	
	Créance due au report en arrière du déficit		346				
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)		655				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	352	43 453	354		
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *		356				
	Déficits antérieurs reportables *	dont imputés sur le résultat :			360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	370	43 453	372		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

Copie certifiée conforme